



## Une personne des services sociaux a transmis mon adresse ss mon consentement. Quels mes droits ?

Par **Sarah74**, le **14/12/2019** à **10:12**

Bonjour. Une personne des services sociaux (ASE) a transmis mon adresse postale sans mon consentement à mon ex mari (je suis séparée et divorcée depuis 2010)

Suite à divers soucis de dépression et autres, mes 3 enfants on été placés l'année dernière par l'aide sociale à l'enfance.

A ce jour, un seul reste placé sur les 3 et de ce fait l'éducatrice (à la demande de mon ex mari et soit disant pour une meilleure communication) lui transmet des documents concernant notre fille.

Je me suis séparée suite à des violences conjugales et il a été condamné 2 fois au pénal mais juste avec du sursis et une amende (jamais payé bien entendu). Malgré l'ordre d'éloignement il a continué de me violenter puis lorsque je me suis bien éloignée géographiquement cela a continué par personne interposées dès qu'il a eu mon adresse postale. Il est très malin. J'ai déménagé 12 fois en 9 ans.

A ce jour l'ordre d'éloignement a pris fin.

Les services sociaux étaient bien au courant de cette situation et de l'interdiction de divulguer mon adresse et ils ont fait l'erreur (grave je pense quand même) de lui transmettre ma nouvelle adresse quand même (j'ai du redéménager en mars de cette année pour les mêmes raisons erreur du tribunal). Ma tranquillité n'a duré que 3 mois.

Cela m'a porté préjudice et j'ai à nouveau été victime de violences physiques et menaces par des personnes mandatées par lui. En juin, et la dernière a été grave et j'ai finis par aller aux urgences j'ai à nouveau porté plainte (contre X car je ne connais pas le nom des agresseurs).

Pour ce qui est de l'éducatrice qui a divulgué mon adresse (par erreur, l'erreur est humaine.. nous avons tellement de dossiers... dit-elle) Resultat, 8 jours d'ITT et j'ai du m'éloigner 6 semaines sans mes enfants pour m'en remettre psychologiquement aussi.

Quels sont les lois et mes droits s'il vous plaît? Puis je porter plainte ? Que prévoit le code civil ou pénal pour ce genre de chose ?

Je n'en peux plus de ce genre d'erreurs et j'ai bien peur de finir entre 4 planches à cause de ce genre de personne.

Merci beaucoup par avance pour vos réponses.

Sarah